



Contrat irregulier et requalification

Par mikiilive, le **09/07/2016** à **12:27**

Bonjour,

Je suis en contrat cae-contrat-d'accompagnement-dans-l'emploi cae depuis 3 ans.

La première année en 2013 je signe un contrat d'un an sur une base 26h, 4 mois après elle me refait un contrat sur une base de 20h et change ma paye. Aucun de ces contrats n'est daté.

Une modification d'un CAE (le contrat étant considéré comme un cdd si je me trompe pas) peut il se faire comme ça sans avenant? Les 6h/semaines en moins sont elles dues?

La deuxième année 2014 aucun contrat n'a été fait malgré les diverses relances à mon employeur. Je suis à ce moment là à 20h semaine

La 3ème année 2015 je suis à 16h semaine elle me fait un contrat ou il y a rien a signalé si ce n'est que l'exemplaire me sera donné 4 mois après signature . Se rendant compte de son erreur sur les années précédentes elle me refait les contrats antidatés pour que je les signe . J'ai bien sûr refusé

Compte tenu de l'absence de contrat en 2014 mon contrat peut il être requalifié en CDI malgré la signature un an après d'un CDD dans la même entreprise ? Ce troisième cdd est il nul du coup??

L'inspection du travail est catégorique et m'affirme que je suis en CDI et de les poursuivre au prudhommes, cependant les employeurs m'affirment le contraire suite à un rdv avec l'inspection.

Si une personne peut m'aider merci d'avance